



Les IUT de Midi-Pyrénées au sein de l'Université Toulouse Midi-Pyrénées

Rapport du Groupe de Travail PRES-IUT

Janvier – juillet 2012

Sommaire

Préambule	3
Synthèse du groupe de travail.....	6
Annexes	11
Contribution de l'Assemblée Régionale des IUT de Midi-Pyrénées à la construction de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Toulouse.....	12
Communiqué commun du bureau du PRES Université de Toulouse et des directeurs des IUT de Midi-Pyrénées	18
Liste des membres du groupe de travail PRES-IUT	19
Description des regroupements d'Universités.....	20
Etat des lieux IUT Midi-Pyrénées : Formation, Recherche, Territoires et partenariats	24
Eléments d'analyse SWOT de l'hypothèse « Transformante »	31
Eléments d'analyse SWOT de l'hypothèse « Conservatoire ».....	34
Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 1 ^{er} février 2012	35
Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 29 février 2012	37
Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 15 mai 2012	39
Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 11 juin 2012	41

Préambule

Contexte

Dans le cadre de la réflexion sur la version 2 du projet IDEX menée en septembre 2011 par le PRES, l'Assemblée Régionale des IUT de Midi-Pyrénées (ARIUT) a proposé une **contribution visant à positionner les IUT de Midi-Pyrénées dans ce projet** en soulignant notamment le rôle que les IUT pouvaient jouer au sein de la future Université de Toulouse Midi-Pyrénées (*cf. annexe1*).

Suite à cette contribution, le bureau du PRES Université de Toulouse a reçu une délégation des directeurs d'IUT Midi-Pyrénées le 18 novembre 2011. A l'issue des discussions, **le bureau du PRES a souhaité mettre en place un groupe de travail** qui puisse étudier les deux hypothèses d'évolutions institutionnelles des IUT actées durant la réunion (*cf. annexe2 – communiqué commun*):

1. **l'hypothèse « conservatoire »** : les IUT restent des composantes de statut 713-9 comme ils sont aujourd'hui avec leurs moyens (Budget propre intégré, emplois affectés...), leurs départements actuels, sans changement de rattachement (universités versus collèges).
2. **l'hypothèse « transformante »** : la création d'un Institut, rattaché directement à l'UT, qui serait une entité propre regroupant les 5 IUT actuels.

Le groupe de travail a été constitué de deux représentants de chaque université (UT1, UT2, UT3), un représentant de chaque IUT, un représentant de l'ARIUT, un représentant du PRES, un représentant de Toulouse Tech. (*cf. annexe 3 – liste des membres du groupe*).

Travail du groupe

Le groupe de travail s'est réuni 4 fois (*cf. annexe 7 – compte-rendu des réunions*) et a travaillé autour :

1. **d'une analyse (« Benchmark ») des regroupements d'Universités en France** (*cf. annexe 4*)

Cette analyse a permis de constater que :

- les IUT sont toujours regroupés
- 3 types de regroupements apparaissent : collège IUT ou collège commun avec école d'ingénieurs ou fusion des IUT
- la taille et le nombre des IUT et des écoles d'ingénieurs est peut-être un facteur décisif du type de regroupement

De plus, l'analyse montre une diversité des modalités de regroupement des pôles d'enseignement supérieur : diversité sur le plan structurel (fondation, Grand établissement, EPCS, EPCSCP) et sur le plan organisationnel (collèges dont les prérogatives vont de la simple coordination au pilotage des moyens). Le mode de regroupement des IUT est aussi à considérer en fonction de l'évolution au niveau du pôle de l'enseignement supérieur et de la recherche régional.

2. **de l'état des lieux des IUT de Midi-Pyrénées** autour des thèmes : Formation, Recherche, Territoires, Partenariats (*cf. annexe 5*)

L'état des lieux réalisé a permis à l'ensemble du groupe de travail de mieux appréhender les spécificités et les atouts que peuvent représenter les IUT pour l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées.

Dans les spécificités « structurelles », il est important de noter qu'un IUT est une entité autonome en termes de gestion administrative et budgétaire qui contribue à la politique de l'établissement et assure un lien transversal entre ses propres départements. La **pluridisciplinarité** est une caractéristique forte non seulement au niveau de l'entité IUT puisque les départements de formation (DUT et Licences professionnelles) relèvent à la fois des secteurs secondaires et tertiaires mais aussi au niveau de chaque département puisque les équipes pédagogiques de ces départements sont elles-mêmes pluridisciplinaires. Ces différents niveaux de pluridisciplinarité, antinomiques avec la logique qui a présidé à la construction du schéma actuel de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées fondée sur un découpage disciplinaire, sont essentiels pour garantir la qualité des formations technologiques de niveau III et II de qualification portées par les IUT. Elle garantit également une cohésion forte inter-départements et intra-département qui est à l'origine même de l'identité des IUT.

Il est également noté que les IUT assurent un **maillage régional** de l'enseignement supérieur avec 8 sites en Midi-Pyrénées, présence dans les territoires qui permet de déployer la voie technologique du grade de licence au-delà des campus universitaires de la métropole et ainsi une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en offrant l'opportunité à 8000 étudiants – dont 4000 hors Toulouse – de s'insérer professionnellement au niveaux III ou II de qualification ou de poursuivre des études universitaires longues. Aussi bien du point de vue de la formation que de la recherche, les IUT ont développé des articulations fortes avec les différentes universités : passerelles et parcours de réorientation au sein du grade du L, structuration d'une activité recherche sur les sites en liaison avec les politiques scientifiques des laboratoires de recherche.

3. **d'une analyse Swot des deux hypothèses « transformante » et « conservatoire »** (*cf. annexe 6*)

Dans cette analyse, l'ensemble des forces, faiblesses, opportunités et menaces des deux hypothèses a été présenté.

Concernant **l'hypothèse « transformante »**, les atouts que présenterait, pour l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées, la création d'une structure regroupant les 5 IUT sont précisés : visibilité de la voie technologique, renforcement des parcours de réorientation et de poursuites d'études, développement d'une politique régionale cohérente et coordonnée, etc. Concernant **l'hypothèse « conservatoire »**, des difficultés ont été rencontrées par le groupe de travail pour l'étudier. En effet, cette hypothèse ne semble pas viable dans le contexte d'une Université de Toulouse Midi-Pyrénées unifiée et dans la mesure où la polarisation disciplinaire des collèges (tels qu'ils sont présentés dans la 1^{ère} version du projet UNITI) remettrait fondamentalement en cause la pluridisciplinarité, l'identité et donc l'existence des IUT.

Conclusions du groupe de travail

Lors de la dernière réunion, le groupe de travail a produit les conclusions de ces travaux (*cf. page 6 – Synthèse du groupe de travail*) **en proposant la création d'un Institut Fédératif regroupant les 5 IUT au sein de l'Université de Toulouse Midi- Pyrénées** et en explicitant les caractéristiques essentielles de cette évolution :

- l'articulation avec les pôles de recherche et les autres structures de gestion des formations (collège)
- la nécessité pour chaque site géographique de conserver une autonomie de fonctionnement
- l'association large des personnels et étudiants à la réflexion
- la nécessité d'une construction par étapes en fonction des calendriers de la construction de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées.

Le groupe de travail propose que dès à présent, soit créé un Institut Fédératif des IUT de Midi-Pyrénées dans l'Université Toulouse Midi-Pyrénées qui permettrait d'officialiser l'ARIUT Midi-Pyrénées, de structurer une gouvernance, de développer une stratégie commune, de renforcer la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques et qui préfigurerait un « collège » IUT en cas d'évolution vers une Université unique.

Synthèse du groupe de travail

Les IUT de Midi-Pyrénées dans l'Université de Toulouse

Depuis 2005, l'ARIUT fédère les IUT de Midi-Pyrénées autour d'une politique de formation, de communication, de coopération des services. Cette structure de mutualisation a permis d'asseoir la place des IUT dans le contexte socio-économique de l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées, de favoriser l'accès à la voie technologique du grade de licence grâce à une offre de formation concertée sur l'ensemble du territoire et articulée selon une logique de continuum avec les lycées, de développer la recherche en région grâce au transfert de technologie et à la valorisation.

L'évolution du contexte législatif et de la configuration du pôle de l'enseignement supérieur régional a amené les membres de l'ARIUT à porter la question de la place des IUT et de leurs missions devant les élus des conseils des 5 IUT, les responsables de service, les chefs de département. L'avenir des IUT est un enjeu qui doit être débattu le plus largement possible, en premier lieu par les personnels et les étudiants. Sur le plan national, ce débat existe au sein de chaque regroupement d'IUT au regard de l'évolution locale diversifiée que connaît chaque pôle régional, supra ou sub-régional de l'enseignement supérieur. Dans le contexte d'une Université de Toulouse Midi-Pyrénées unifiée, l'articulation d'un IUT ou des IUT avec les autres structures de gestion des formations doit faire l'objet d'une analyse partagée avec les partenaires universitaires mais également avec les acteurs des milieux institutionnels et professionnels. Le Conseil d'Orientation de l'ARIUT qui associe des représentants des personnels et des étudiants des 8 sites des IUT de Midi-Pyrénées, des représentants des organisations patronales et syndicales, des représentants des institutions régionales participe à cette réflexion et préfigure le « nouvel IUT de demain » qui doit trouver sa place dans un nouveau modèle de l'ESR unifié au niveau régional tout en conservant ses missions fondamentales qui sont la clé de la réussite des IUT auprès des jeunes, des familles et des entreprises.

Cette évolution régionale et nationale doit également être analysée au regard des modèles internationaux. Dans les modèles étrangers, les structures conduisant aux professions intermédiaires sont hors des universités, ainsi sont les « College » aux USA, les « Cegep » au Canada, les « Hautes Écoles » en Belgique ou autres « Instituts de Sciences Appliquées » en Europe. La France dispose d'un modèle intégrateur combinant la technologie professionnalisante dans les métiers intermédiaires et les activités de recherche et de transfert de technologie. Ce modèle est actuellement recherché en Europe et justifie la mise en place d'entités différentes dans leur logique au sein des universités complètes en cours de construction.

Les travaux du groupe PRES IUT, notamment sur l'analyse comparée des évolutions des IUT dans les autres régions françaises et le SWOT, montrent toute la pertinence d'une évolution des structures actuelles des IUT dans le contexte d'une Université de Toulouse Midi-Pyrénées unifiée. Cependant cette évolution doit intégrer des caractéristiques essentielles :

- elle doit permettre une articulation forte avec les autres structures de gestion des formations et les pôles de recherche
- elle doit tenir compte de la nécessité pour chaque site de garder une autonomie de fonctionnement
- elle doit associer largement les personnels des IUT, les partenaires et les usagers
- elle doit être cohérente avec les évolutions observées dans d'autres régions et la définition nationale du DUT
- elle doit se faire par étapes successives en fonction des calendriers de la construction de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées

1 - Un Institut qui fédère les IUT de Midi-Pyrénées

Un modèle universitaire français qui intègre les niveaux I, II et III de formation.

Le schéma actuel de construction de l'UT est appuyé sur le niveau I de certification et la recherche. Cette vision fonde l'argumentation disciplinaire y compris en la comparant aux universités étrangères type USA. Les niveaux II et III de formation ne constituent pas des éléments de structuration dans le projet, pas plus que la territorialisation.

Une entité IUT au niveau de l'UT contribuera à structurer les niveaux II et III de formation, à rendre visible la voie technologique du grade de licence et à assurer le lien de l'enseignement supérieur avec les territoires. Les IUT constituent en Midi-Pyrénées comme sur l'ensemble du territoire national un label reconnu. Ils tracent un continuum de parcours avec les lycées dans la voie technologique et contribuent fortement à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur notamment pour les bacheliers technologiques. Les IUT jouent un rôle de relais entre la sphère socio-économique et l'université (formation initiale et continue et recherche) sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées. Ainsi, ils renforcent l'implication territoriale et économique de l'UT.

Les IUT sont par essence pluridisciplinaires et ouverts à leur environnement :

- Existence de passerelles entre L1 généraliste et L1 IUT (parcours de réorientation)
- Existence de parcours L2 /IUT-L3/Masters
- Partenariats nombreux avec autres composantes et autres établissements sur les LP
- Conventions de coopération avec des lycées (LP, Plateformes techno, parcours spécifiques d'accès à l'IUT...)

Les IUT souhaitent continuer à jouer leur rôle au sein de l'UT. La mise en place d'un **Institut** au sein de l'UT doit permettre **d'institutionnaliser la coopération qui existe aujourd'hui entre les IUT**. Elle doit aussi **favoriser la transversalité avec l'ensemble des autres composantes** qui appartiendront désormais toutes au même établissement. Elle représente en outre **la seule solution viable pour soutenir le développement des sites hors Toulouse** de la région Midi-Pyrénées.

2. Un pilotage de l'UT par pôle de recherche et domaine de formation

2.1 - L'Institut et les pôles scientifiques

D'ores et déjà, les IUT interagissent avec les laboratoires pour contribuer à une politique recherche, y compris sur les sites hors Toulouse. Les emplois d'enseignants chercheurs constitués à partir du stock d'ETPT affecté aux IUT sont définis en fonction des besoins d'enseignement et des politiques scientifiques des laboratoires (les profils recherche sont déterminés par les laboratoires).

Les pôles scientifiques sont appelés à devenir des **instances de coordination de la politique scientifique** par grands domaines pour les laboratoires qu'ils fédèrent. **L'institut comme les autres structures de gestion des formations devra** de son côté, notamment via les postes d'enseignants-chercheurs qui y sont constitués, **mettre en œuvre une politique recherche** permettant d'opérationnaliser la politique scientifique des pôles.

L'Institut aura par ailleurs la responsabilité de mettre en œuvre cette politique sur ses différents sites en Midi-Pyrénées en cohérence avec la politique générale de l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées.

2.2 - L'Institut et les structures de formations

L'Institut régional interagira avec les autres structures de gestion des formations de l'UT pour construire la proposition d'offre de formation soumise à l'habilitation. Pour ce qui concerne les problématiques de la voie technologique du grade de Licence, les coopérations principales identifiées sont :

- Coopération avec les autres structures de formations de l'UT sur les dispositifs de réorientation en cours de L1 (IUT et autres structures de formations pouvant être opérateurs et partenaires)
- Coopération avec les autres structures de formations de l'UT sur les modules complémentaires du DUT préparant à la poursuite d'études longue (IUT opèrent, autres structures de gestion des formations partenaires)
- Coopération avec les lycées et les autres structures de formations de l'UT sur l'accueil diversifié en LP (IUT et autres structures de gestion des formations pouvant être opérateurs et partenaires, lycées partenaires)
- Coopération avec les autres structures de formations de l'UT pour construire, quand c'est nécessaire, les parcours technologiques dans les L3 adaptés à l'accès au master des publics issus du bac+2 technologique et technique (autres structures de gestion des formations opèrent, IUT partenaires).
- Coopération avec l'ensemble des composantes universitaires et autres établissements d'enseignement supérieur pour la construction du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.3 - L'institut à la croisée des pôles scientifiques et des domaines de formations

Cet ensemble de coopérations constitue la base pour définir une offre de formation évolutive et transformante. Ces coopérations devront également s'établir entre les autres structures de formations. Ce mécanisme nécessitera la mise en place d'une **démarche collective d'habilitation pilotée et critérisée par l'UT**.

Cette démarche pourra notamment s'appuyer sur **une réflexion structurée par domaine de formation**, chaque domaine impliquant à la fois les structures de formations mais aussi les autres entités, Toulouse Tech, Institut régional des IUT... Ainsi **le processus même d'habilitation des formations pourrait constituer un puissant outil de transversalité et de coopération au sein de l'UT**.

L'Institut que nous proposons ne se confond pas avec les domaines de formation de l'UT. **L'Institut comme les autres structures de formations sont des structures de pilotage et de gestion de formations. Les domaines visent à coordonner l'offre globale de formation portée par les différentes structures de gestion des formations.** Une structuration matricielle peut utilement rendre compte de cette organisation.

L'Institut régional interagira aussi, comme le font aujourd'hui les IUT, avec son environnement social et économique. Il aura vocation à :

- apporter une réponse performante de l'UT sur les qualifications nécessaires à l'exercice des métiers intermédiaires
- apporter des réponses aux publics diversifiés et en particulier aux bacheliers technologiques
- renforcer la liaison de l'UT à son environnement régional
- consolider le pilotage de l'UT sur la carte des formations techniques et technologiques postbac par le lien assuré avec les organismes préparant au BTS dont les lycées.

Dans ce schéma **l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées est :**

- **une structure de pilotage de la recherche par grands pôles**
- **une structure de pilotage de la formation par grands domaines**
- **une structure affectataire de moyens** aux laboratoires qui gèrent la recherche et aux structures de formations et Instituts qui gèrent la formation
- **une structure de pilotage politique** qui fédère les acteurs, structures des formations et instituts, autour de principes communément partagés dans une logique complémentaire et une démarche solidaire.

3 - Proposition d'un Institut fédératif des IUT

Quelle que soit l'évolution à venir, les acteurs des IUT sont très attachés à **deux principes forts** :

- **Le respect de l'autonomie et de la responsabilité (713-9)** de leurs structures. Il est notamment essentiel que chaque site d'IUT conserve cette autonomie qui lui permet d'agir avec efficacité et qualité dans son environnement économique.

- **Une identification des IUT en tant que tels dans l'UT** et non pas la dispersion des départements d'IUT dans les « collèges » disciplinaires

Ainsi, la structuration de l'entité regroupant les IUT dans l'UT pourrait se développer dans un premier temps sous la forme **d'un Institut Fédératif des IUT de Midi-Pyrénées**. Cet Institut permettrait de :

- poursuivre le travail de l'ARIUT dans l'UT
- structurer une gouvernance de l'institut fédératif avec des représentants des personnels et des extérieurs
- développer une stratégie commune de relations avec les autres structures de formations et les pôles de recherche
- renforcer la mutualisation volontaire et l'échange de « bonnes pratiques » (chaque IUT conservant son statut actuel continuerait de fonctionner en appui de son université actuelle)
- siéger dans les instances de l'UT
- préfigurer un « collège » IUT (en cas d'évolution vers une université unique)

Annexes

- Annexe 1 : Contribution de l'Assemblée Régionale des IUT de Midi-Pyrénées à la construction de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Toulouse
- Annexe 2 : Communiqué commun du bureau du PRES Université de Toulouse et des directeurs des IUT de Midi-Pyrénées – 20 novembre 2011
- Annexe 3 : Liste des membres du groupe de travail PRES-IUT
- Annexe 4 : Benchmark des regroupements d'Universités en France
- Annexe 5 : État des lieux des IUT de Midi-Pyrénées autour des thèmes : Formation, Recherche, Territoires, Partenariats
- Annexe 6 : Éléments d'analyse SWOT de l'hypothèse « transformante » (création d'un « Institut »)
- Annexe 7 : Éléments d'analyse SWOT de l'hypothèse conservatoire (les IUT restent des composantes 713-9)
- Annexe 8 : Comptes-rendus des réunions du groupe de travail PRES-IUT



Annexe 1

Contribution de l'Assemblée Régionale des IUT de Midi-Pyrénées à la construction de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Toulouse

(Septembre 2011)

Préambule

À l'heure où les trois universités de Toulouse auxquelles sont rattachés nos IUT sont amenées à déposer une version 2 pour Toulouse-Idex, il semble important à l'ARIUT Midi-Pyrénées de proposer une contribution constructive.

Cette contribution constitue un argumentaire du dossier sur le volet formation et sur le lien de l'Université de Toulouse avec le territoire de Midi-Pyrénées et ses forces économiques. Elle présente la vision du collectif des IUT pour leur intégration dans la future Université de Toulouse.

L'objectif de ce texte est donc de positionner les IUT de Midi-Pyrénées au sein de ce projet d'avenir collectif en soulignant notamment le rôle moteur que les IUT souhaitent pouvoir y jouer.

L'ARIUT Midi-Pyrénées : la construction d'une cohérence de site (cf. annexe 1)

L'ARIUT Midi-Pyrénées a été constituée en association Loi 1901 le 5 janvier 2005. Elle réunit les directions et les présidents des conseils des 5 IUT de Midi-Pyrénées positionnés sur 8 sites dans la Région. Elle a vocation à coordonner les activités communes des IUT, à accompagner les projets de mutualisation et constituer un interlocuteur unique auprès des partenaires des IUT que sont notamment l'Etat (Académie) et les collectivités territoriales (notamment la Région), le PRES Université de Toulouse, les organisations représentant les salariés et les employeurs.

Ainsi, l'ARIUT a coordonné de nombreuses démarches communes comme, par exemple :

- La communication institutionnelle des IUT (salon InfoSup, plaquette, site internet...)
- La cohérence de l'offre de formation sur le territoire régional
- La politique de mobilité internationale des IUT
- Le développement de la politique des TICE (plateforme pédagogique commune)
- La proposition d'actions des IUT dans le cadre du CPRDF, du SRESR...

L'ARIUT a également fédéré les différents personnels des 5 IUT dans différentes actions et notamment :

- Un travail commun et coordonné des différentes scolarités dans le processus de recrutement ;
- Une réflexion partagée des chargés de mission formation continue et apprentissage
- L'organisation de rencontres des enseignants autour de la pédagogie.

L'ARIUT Midi-Pyrénées a aussi contribué aux projets du PRES Université de Toulouse à travers 3 actions spécifiques :

- Cartographie et prospective des Licences Professionnelles en Midi-Pyrénées.
- Mise en place de l'enseignement de la normalisation dans les formations professionnalisantes
- Développement de la sensibilisation à l'intelligence économique dans les formations professionnalisantes

Dans le cadre d'une gouvernance unifiée de l'Université de Toulouse impulsée par les investissements d'avenir et parce qu'il est nécessaire de prendre en considération la formation et le potentiel économique de l'ensemble de la Région dans le projet IdEx, la culture de coopération des IUT de Midi-Pyrénées, leur attractivité et leur implantation territoriale constituent autant d'atouts susceptibles d'être intégrés dans le projet Idex de l'Université de Toulouse.

Les IUT : une image de marque fondée sur un concept spécifique

Les IUT, créés il y a quarante-cinq ans, sont toujours plébiscités par les entreprises et les familles. On peut donc légitimement penser que leurs missions répondent aujourd'hui encore à une vraie demande sociale et que le concept mis en œuvre par ces composantes spécifiques reste pertinent.

Le « concept » de formation supérieure qui fait le succès des IUT peut se résumer de la façon suivante :

- **Un diplôme, à définition nationale, donc identique sur l'ensemble du territoire** (même s'il fait l'objet d'adaptations locales pour une petite partie de son programme). Ainsi par exemple, le DUT Génie Mécanique de Figeac, de Tarbes ou de Toulouse certifient les mêmes connaissances et compétences que celui de Lyon.
- **Des formations universitaires co-construites avec les milieux professionnels** qui permettent à la fois l'insertion immédiate ou la poursuite d'études et qui offrent de ce fait des parcours « sécurisés » aux étudiants, notamment à ceux des classes moyennes ou populaires, et ce en formation initiale, en formation continue et en apprentissage.
- **Une liaison forte avec la recherche** grâce aux enseignants chercheurs des IUT insérés dans les laboratoires des universités. Cet ancrage recherche favorise l'actualisation des connaissances et leur interrogation dès le premier cycle. Il constitue aussi un support pour le **transfert de technologie**, notamment vers les PME-PMI.
- **Des équipes pédagogiques :**
 - **organisées dans des départements de formation et coordonnées autour d'un programme national** de formation précis,
 - **pluridisciplinaires** qui donnent accès à un savoir large autour d'un champ disciplinaire et de compétences. Au-delà des connaissances technologiques d'un domaine spécifique, tous les programmes comprennent des enseignements généraux qui ouvrent à d'autres disciplines,
 - **plurielles** : constituées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré et de professionnels. Ces équipes allient les savoir-faire de la recherche (transmission du savoir et développement des connaissances), du lycée (continuité avec l'enseignement secondaire, en privilégiant la pédagogie au service de l'étudiant), et du monde professionnel (mise en pratique des savoirs et des compétences en relation avec les métiers).

- Une **pédagogie** qui établit les liens concrets entre les savoirs et leur mise en œuvre (Cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques) en allant jusqu'à la mise en situation (projets tuteurés, stages),
- Une **responsabilisation des acteurs** grâce à une grande autonomie de gestion qui permet d'assumer des choix organisationnels et pédagogiques aux niveaux pertinents,
- Une **organisation en réseau** national (Commissions Pédagogiques Nationales, Assemblées des Chefs de Départements, des Directeurs d'IUT, etc.) garantissant le nécessaire dialogue entre universitaires et professionnels. Ce réseau joue un rôle majeur dans :
 - la coordination de l'offre de formation et de l'accueil étudiant,
 - la mise à disposition de l'expertise managériale, technique et pédagogique,
 - la mise en jour des contenus de formation en adéquation avec les besoins économiques
 - la mutualisation de moyens,
 - la promotion des IUT à l'international.
- Un **ancrage dans les territoires** : les IUT sont implantés dans plus de 200 villes en France. Les objectifs du DUT favorisent les interactions avec les milieux socio-économiques ainsi qu'avec les autres établissements du post-bac technologique (notamment les lycées qui portent des BTS)

Les IUT sont attachés à leur double culture universitaire et professionnelle. Ils souhaitent pouvoir conserver leur savoir-faire pédagogique, garder leur ancrage universitaire et continuer à développer leurs liens étroits avec le monde professionnel et les territoires. Les IUT de Midi- Pyrénées peuvent constituer l'un des labels de l'Université de Toulouse à l'échelle du territoire régional.

Un continuum lycée – Université de Toulouse pour une voie technologique du grade de Licence

Le DUT assure en deux années la base de la voie technologique du grade de Licence universitaire complétée dans le paysage de l'enseignement supérieur par le post bac technique des lycées à travers le BTS. Ces lycées présentent également une implantation territoriale fine et constituent autant de points d'entrée pour les jeunes vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle dans les métiers intermédiaires. Les Licences Professionnelles mises en œuvre par les UFR et les IUT, parfois en partenariat avec les lycées, complètent ce premier cycle technologique à visée d'insertion professionnelle.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études et qui en ont les capacités peuvent le faire grâce aux écoles et Masters, même si certains parcours, notamment en L3, devraient être mieux tracés pour favoriser l'accueil spécifique de ces publics dans la perspective d'un second cycle universitaire. De ce point de vue, les IUT doivent développer davantage de partenariats et de passerelles avec toutes les composantes disciplinaires de l'Université de Toulouse afin de créer de véritables articulations entre la voie technologique et la voie générale.

Le continuum lycée – université fonde la pertinence d'une voie technologique universitaire dans le grade de Licence. Cette voie est désormais d'autant plus importante que les études technologiques au lycée se déspecialisant et se déprofessionnalisant, elles rendent indispensable un enseignement technologique professionnalisant à l'université. Sans cela, l'université serait considérablement

affaiblie dans sa capacité à répondre en termes de compétences techniques et technologiques au besoin des entreprises dans les métiers intermédiaires, et dans sa capacité à proposer des parcours de formation diversifiés qui permettent aux étudiants qui le souhaitent, de trouver une pédagogie et des modalités d'apprentissage adaptées à leurs capacités et à leurs projets.

Le post bac technique des lycées ne peut rester seul sur ce créneau car il serait alors isolé de l'université et présenterait le risque d'un enfermement de ses diplômés dans un diplôme professionnel empêchant l'accès à la poursuite d'étude. Il faut au contraire aujourd'hui travailler à l'articulation de l'offre de formation post-bac des lycées dans l'enseignement supérieur structuré autour de grandes universités.

L'université doit offrir des perspectives dans le cadre de ce continuum pour les bacheliers technologiques et dans cet objectif les IUT ont une responsabilité particulière. Ils doivent donc favoriser l'accès des bacheliers technologiques à leurs formations sans pour autant bloquer ces accès aux autres publics : bacheliers généraux, professionnels et étrangers. Ainsi, réserver un grand nombre des places aux bacheliers technologiques qui ne représentent que 30 % des bacheliers totaux constitue une position en faveur du continuum Lycée-Université. Cet accès favorisé des bacheliers technologiques doit bien entendu être accompagné de l'analyse des viviers disponibles qui limitent la mise en œuvre de cette politique. En effet dans le processus de recrutement, il y a souvent plus de places offertes aux bacheliers technologiques que de candidats à ces places, en particulier dans le domaine industriel et hors Toulouse.

Un accès favorisé des bacheliers technologiques à la voie technologique dans le cadre du continuum lycée – université sur la voie technologique, un accès diversifié pour tous les publics et un accès de proximité aux IUT constituent autant d'éléments qui contribuent à l'égalité des chances et à la réussite du plus grand nombre dans l'Université de Toulouse.

Tracer les parcours pour tous les étudiants vers l'insertion et vers la poursuite d'étude permettrait de renforcer la cohérence globale de l'offre de formation de l'Université de Toulouse.

Les IUT, une force de recherche et de développement économique de l'Université de Toulouse

Les IUT sont attachés à leur appartenance à l'université et à leur lien à la recherche. Ce lien est indispensable pour l'actualisation des technologies et donc des compétences élaborées au cours des formations. La présence des enseignants chercheurs, au sein des équipes des départements, garantit l'appropriation de compétences d'autonomie qui sont clairement identifiées par les employeurs chez les diplômés de DUT et qui différencient sensiblement le DUT des diplômés de BTS dont le champ de compétence est limité à un métier dans une perspective plus strictement opérationnelle. Cette complémentarité des compétences du diplômé de DUT et de celui de BTS est un élément essentiel de la diversité des ressources humaines pour les entreprises.

La politique de recherche de l'Université de Toulouse doit intégrer la présence d'enseignants-chercheurs sur tous les sites universitaires en région même si ceux-ci sont, sur le plan de la formation, initialement cantonnés au grade de Licence. La définition des axes politiques de la recherche doit au même titre que les politiques de formation conditionner les recrutements des enseignants chercheurs et garantir leur insertion dans une dynamique de site à l'échelle de la Région. Il ne s'agit plus, comme on a pu le voir par le passé, de construire des équipes de recherche déconnectées de la politique

scientifique du site toulousain mais plutôt de construire un véritable maillage de la recherche appuyé sur la politique et la dynamique des grands pôles scientifiques de l'Université de Toulouse. La présence des chercheurs dans les IUT doit contribuer à la performance et à l'excellence recherche de l'Université de Toulouse. Elle est aussi un élément central de l'interaction avec les territoires du fait de la multiplicité des implantations des IUT.

Les IUT peuvent jouer le rôle de relais entre la production académique universitaire et l'entreprise, particulièrement les PME PMI sur les territoires. Ce rôle direct (par le transfert de technologie) ou indirect assumé par la composante IUT de l'université, appuyé sur les plateaux technologiques (parfois partagés avec les lycées), sur les laboratoires mais aussi sur la SATT peut constituer une contribution importante de l'Université de Toulouse aux enjeux de compétitivité du territoire de Midi-Pyrénées.

La stratégie recherche des différentes implantations d'IUT doit s'inscrire dans la cohérence de la politique recherche de l'Université de Toulouse et de ses grands pôles scientifiques. Il faut que les IUT puissent jouer un rôle direct ou de relais, un rôle de coordination au plan local dans l'accès de toutes les entreprises à l'innovation. Les IUT de Midi-Pyrénées peuvent constituer un puissant levier d'implication de l'Université de Toulouse dans le développement économique du territoire régional.

Les IUT dans l'Université de Toulouse

Les IUT sont une marque de l'enseignement supérieur technologique de notre pays, ils sont organisés de façon cohérente en Midi-Pyrénées, ils jouent un rôle essentiel dans le continuum lycée-université et dans le portage de la voie technologique du grade de licence, ils contribuent à la recherche et à la dynamisation économique des territoires.

Les IUT de Midi-Pyrénées sont un atout des universités de Toulouse. Nous proposons que les IUT de Midi-Pyrénées constituent une des briques de la construction de l'Université de Toulouse unifiée pour :

- **Offrir aux futurs étudiants la meilleure lisibilité possible des parcours technologiques déployés par les IUT de l'Université de Toulouse,**
- **Conserver aux IUT leur pluridisciplinarité et l'autonomie pédagogique et de gestion nécessaire à leur dynamisme et garante de la qualité de leurs diplômes,**
- **Leur donner un rôle de coordination de la voie technologique post-bac à l'échelle régionale en partenariat avec les autres composantes de l'Université de Toulouse et les lycées,**
- **Renforcer l'implication territoriale et économique de l'Université de Toulouse.**

Les IUT de Midi-Pyrénées

Une implantation territoriale

- 8 sites en Midi-Pyrénées : Auch, Albi, Blagnac, Castres, Figeac, Tarbes, Toulouse, Rodez
- partenariat avec les collectivités territoriales pour le fonctionnement des sites et la qualité de la vie étudiante,

Un accès à l'enseignement supérieur sur les territoires

- plus de 8000 étudiants dont la moitié hors Toulouse,
- 36% de bac technologiques, 47% de boursiers
- 19 spécialités différentes de DUT dont 16 présentes hors Toulouse
- 47 Licences Professionnelles dont 30 hors Toulouse

Un ancrage recherche

- 337 enseignants-chercheurs dont 137 hors Toulouse
- soutien fort à la recherche (création des locaux recherche, dotation complémentaire aux équipes de recherche, cofinancement de thèses...)

Un partenariat avec les entreprises de Midi-Pyrénées

- plus de 1000 intervenants professionnels dans les formations,
- 5000 étudiants en stage chaque année,
- 276 étudiants en contrat d'apprentissage,
- 425 étudiants en formation continue

Une ouverture à l'international

- plus de 400 étudiants en mobilité internationale chaque année de nombreux pays aussi bien en Europe que dans le reste du monde
- accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de programmes coordonnés nationalement

Une politique régionale

- réflexion commune sur l'analyse des candidatures, l'offre de formation, la réussite des étudiants,
- Licences professionnelles communes sur les différents sites et complémentarité des spécialités des autres LP
- plateforme pédagogique numérique commune à tous les IUT de Midi-Pyrénées
- projets pédagogiques partagés
- mutualisation des bourses de mobilité
- communication commune (INFOSUP, site Web, communications dans les lycées, etc.) donnant une vision homogène des IUT aussi bien à Toulouse que hors Toulouse
- mutualisation des actions de formation pédagogique des enseignants
- mutualisation des bonnes pratiques de gestion

Une stratégie territoriale

- soutien prioritaire au développement des sites décentralisés
- liaison des équipes de recherche des sites avec les grands laboratoires toulousains
- constitution de plateformes de compétences avec les autres opérateurs du L technologique



Annexe 2

Communiqué

Toulouse, le 30 novembre 2011

Communiqué commun du bureau du PRES Université de Toulouse et des directeurs des IUT de Midi-Pyrénées

Dans le cadre de la préparation du dossier IDEX, le bureau du PRES Université de Toulouse a reçu une délégation des directeurs des IUT de Midi-Pyrénées le vendredi 18 novembre 2011.

Le bureau du PRES a réaffirmé qu'il souhaite préserver et renforcer les IUT. Le modèle de l'Université de Toulouse (notamment les collèges) n'étant pas figé dans le projet IDEX, il a été convenu que les évolutions institutionnelles possibles des IUT doivent explorer 2 propositions :

1. hypothèse conservatoire : les IUT restent des composantes de statut 713-9 comme ils sont aujourd'hui avec leurs moyens (Budget propre intégré, emplois affectés...), leurs départements actuels, sans changement de rattachement (universités versus collèges). On étudie la politique commune de recrutement en lien avec les collèges disciplinaires.
2. hypothèse « transformante » : on étudie la création d'un Institut, rattaché directement à l'UT, qui serait une entité propre regroupant les 5 IUT actuels et dans le même temps, l'articulation des différentes formations de cet Institut avec les collèges.

Pour étudier ces propositions, un groupe de travail sera mis en place en janvier 2012. Il sera composé de 2 représentants de chaque université (UT1, UT2, UT3), 1 représentant de chaque IUT, 1 représentant de l'ARIUT, 1 représentant du PRES, 1 représentant de Toulouse Tech.

Ce groupe rendra un premier rapport d'étape en juillet 2012 et ses conclusions définitives fin 2012.

Annexe 3

Liste des membres du groupe de travail PRES-IUT

Représentants des Universités		
Dates des réunions	01/02 et 29/01	15/05 et 11/06
Université Toulouse1 – Capitole	Gérard JAZZOTES	
Université Toulouse1 – Capitole		
Université Toulouse II – Le Mirail	Marie-Hélène GARELLI	Hélène RICAUD-DROISY
Université Toulouse II – Le Mirail	Pierre MOLINIER	Mickaël POUZENC
Université Paul Sabatier – Toulouse III	Vincent GIBIAT	Brigitte PRADIN
Université Paul Sabatier – Toulouse III	Jean Luc ROLS	Régine ANDRE-OBRECHT
Représentants des IUT		
IUT A	Patrick LAURENS	
IUT de Blagnac	Laurence REDON	
IUT de Figeac	Olivier DROUARD	
IUT de Rodez	Jean-Yves BRUEL	
IUT de Tarbes	Christelle FARENC	
Représentants de l'ARIUT, du PRES et de Toulouse Tech		
ARIUT	Pascal ASTRUC	
PRES	Gilbert CASAMATTA	
PRES	Marie-France BARTHET	
Toulouse Tech		Claude MARANGES

Annexe 4

Description des regroupements d'Universités (en février 2012)

❖ Université de Strasbourg

Statut : EPSCSP

Composantes :

- 38 composantes (UFR, Institut, Ecole) regroupées en 9 collègiums : ALL ; Droits, Administration, Société ; Education et Formation ; Journalisme et Etudes Politiques ; Sciences ; Sciences éco et Management ; SHS ; Sciences, ingénierie, technologie ; Vie et Santé.
- Les unités de recherche sont dans les collègiums

Instances de l'Université

- CA, CS, CEVU, Congrès, Commissions, etc.

Rôle et missions des collègium

- **Statuts :** « *Le collègium est un organe de coordination entre la présidence et les composantes. À cette fin, il donne ses avis sur les dossiers relatifs à l'offre de formation, aux programmes de recherche et aux moyens associés. Il anime et renforce le lien entre la formation et la recherche et suscite l'émergence de formations et de thématiques innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines. À ce titre, il veille au développement des programmes disciplinaires ou pluridisciplinaires avec d'autres collègiums* ».

❖ Université de Lorraine

Statut : Grand Etablissement

Composantes :

- 57 composantes réparties dans 8 collègiums : Technologie, Ecoles Ingénieur, Sciences et technologie, Santé, DEG, ALL, SHS, Trans FAG (= IUFM + 2 Instituts)
- 9 pôles scientifiques

Instances de l'Université

- CA, CS, Conseil de la Formation, Conseil de la Vie Etudiante, Sénat Académique
- Directoire : Président, VP, directeurs des collègiums et des pôles scientifiques

Rôle et missions des collègiums

- **Décret :** « *La liste des collègiums et des pôles scientifiques, des structures internes qu'ils regroupent et des services communs est annexée au règlement intérieur de l'établissement.* »...
« *Tout collègium ou pôle scientifique est dirigé par un directeur assisté d'un conseil. Le directeur est élu par le conseil de cette structure pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.*
Le conseil du collègium :
1° répartit les emplois et les crédits dans les structures internes qu'il regroupe ;
2° approuve les accords et conventions pour les affaires l'intéressant dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;
3° adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances du collègium après avis du conseil de la formation, dans les conditions fixées par l'article L. 613-1 du code de l'éducation. »

- **Règlement intérieur des collégiums** : Définition des missions, la composition du conseil du collégium, le fonctionnement du collégium, etc.

Rôle et missions des Pôle scientifiques

- Dans le cadre de la politique scientifique de l'établissement, sont assurés au niveau du Pôle Scientifique:
 - o l'expertise scientifique, la veille et la prospective dans le domaine de compétences du Pôle,
 - o la coordination entre les unités qui composent le Pôle
 - o la coordination avec les collégiums
 - o la promotion et le développement du secteur scientifique concerné

❖ Aix Marseille Université

Statut : EPSCSP

Composantes :

- 9 UFR, 11 Ecoles ou Instituts qui sont regroupés en **5 secteurs disciplinaires** (Santé, Sciences et Techno, ALL et SHS, Eco-Gestion, Droit et Sciences Politique). Projet de fusion des 3 IUT.
- Les pôles de recherche qui fédèrent les unités de recherche

Instances de l'Université

- CA, CS, CEVU, Congrès, Conférence des directeurs (Pst, VP, Directeurs composantes, etc.), Commissions, etc.

Rôle et missions des secteurs disciplinaires

- **Statuts** : « *Les secteurs assurent la coordination entre leurs composantes, l'articulation entre les composantes et les organes centraux, et favorisent l'interdisciplinarité* ».

❖ Nouvelle Université de Bordeaux

Statut : ?

Etablissements qui fusionnent :

- Université Bordeaux 1, 2 et 4, IEP, IPB (6 EI)

Composantes :

- Collèges à définir. Le regroupement d'Ecole d'Ingénieur dans l'INB préfigure l'existence d'un collège Ecoles d'Ingénieur.
- Concernant les IUT, deux hypothèses : un IUT unique ou positionnement des IUT dans un collègue IUT (ou des) collègue(s).

Calendrier :

- 2014 : création du nouvel établissement (1er janvier) ;
- 2013 : mise en œuvre des plans de convergence et finalisation de la rédaction des statuts ;
- 2012 : définition et validation des scénarios de convergence et choix d'une structure cible ;
- 2011 : audit des organisations (fonctions supports notamment) et préconisations pour une structure cible préfigurant le nouvel établissement

❖ Université de Sorbonne Paris Cité

Statut : ?

Huit institutions fondatrices pour une Université nouvelle et unifiée d'ici 2016

Quatre universités - l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris 13 - et l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et des civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

La recherche sera organisée en :

- **quatre Divisions**, correspondant chacune à un grand domaine de recherche (Sciences exactes et de l'Ingénieur ; Sciences de la vie et de la santé ; Humanités : arts, lettres, langues ; Sciences sociales et politiques publiques) ;
- **des Départements disciplinaires** qui composeront les Divisions ; les Départements seront l'espace intellectuel de déploiement de l'excellence scientifique et le lieu naturel d'affectation des enseignants-chercheurs et des équipes contribuant à leur recherche et à leur enseignement ;
- **des Instituts interdisciplinaires**, transversaux aux Divisions, pour permettre à des équipes de différentes disciplines et de différentes Divisions de développer en collaboration leurs travaux scientifiques sur des thématiques communes, à la croisée de plusieurs domaines de recherche.

Les formations seront adossées à la recherche tout en attachant une grande importance au niveau licence.

Les **Masters seront articulés aux Divisions scientifiques** ; celles-ci accueillant les LabEx, elles apporteront un soin particulier à la création de Masters nouveaux étroitement articulés à ces laboratoires d'excellence. Le nombre des Masters organisés en coopération avec des partenaires universitaires internationaux sera sensiblement augmenté à partir du socle constitué par la trentaine de ceux qui existent déjà au sein des institutions fondatrices.

Dans deux domaines spécifiques, la médecine et les sciences et techniques de l'ingénieur, l'organisation des Masters revêtira une forme particulière : celle de "Collegium". Cette forme particulière a été choisie, d'une part, à raison du caractère professionnalisant spécifique à chacun des deux domaines et, d'autre part, pour faciliter la convergence des nombreuses équipes scientifiques et pédagogiques concernées en une stratégie unifiée de recherche et de formation. **Le "Collegium des sciences et techniques de l'ingénieur" regroupera les 3 écoles d'ingénieurs et les 5 IUT**

❖ Autres sites et situations

Université de Lyon : 19 universités, grandes écoles et instituts de Lyon et Saint-Étienne pour 120 000 étudiants

En 2016 : mise en place d'un système universitaire fédéral (SUF).

Université de Lille : 3 universités lilloise, projet d'Université de Lille (mode fédéral) en association avec les écoles publiques métropolitaines

Paris Sciences et Lettre Projet d'université de recherche sous statut Fondation (FCS)

Université Paris Saclay EPCS organisée en 6 « schools », structures inter-établissement en charge de l'organisation de la recherche et de la formation, elles même décomposée en départements.

Sorbonne Universités Fondation (FCS)

Synthèse des regroupements d'Universités				
	Établissements concernés	IUTs	Université unique	Positionnement IUT
Université de Strasbourg	3 Universités	3 IUT	EPCSCP avec 38 composantes (UFR, Institut, Ecole) et 9 collégiums : ALL ; Droits, Administration, Société ; Education et Formation ; Journalisme et Etudes Politiques ; Sciences ; Sciences éco et Management ; SHS ; Sciences, ingénierie, technologie ; Vie et Santé	Les 3 IUT sont rattachés au collégium "Sciences, ingénierie, technologie" qui inclue également les écoles d'ingénieurs (5 écoles)
	38 composantes	14 depts		
	42 400 étudiants	2 600 étudiants		
Université de Lorraine	3 Universités + INP	8 IUT	Grand établissement avec 8 collégiums : Technos, Ecole Ing, Sces et tech, Santé, DEG, ALL, SHS, Trans FAG (= IUFM+ 2 Instituts) 9 pôles scientifiques	Collégium Technos qui regroupe les 8 IUT qui restent art 713-9
	56 composantes	31 depts		
	84 laboratoires	7 500 étudiants		
	53 000 étudiants			
Aix Marseille Université	3 Universités	3 IUT	EPCSCP avec 9 UFR, 11 Instituts ou écoles, 1 dept d'Université et 5 secteurs disciplinaires (Santé, Sces et Techno, ALL et SHS, Eco-Gestion, Droit et Sces Pol)	Fusion des 3 IUT en cours (avec organisation en pôles géographiques ou antenne campus)
	20 composantes	19 depts		
	67 400 étudiants	5 386 étudiants		
Nouvelle Université de Bordeaux	3 Universités (Bdx 3 hors regroupement) + IEP + IPB	3 IUT 16 depts	Fusion des Universités avec des collèges (non définis)	Deux hypothèses : un IUT unique ou les IUT dans un (ou des) collège(s) . Proposition de certains IUT : un seul IUT de Bordeaux et ensuite évolution vers IUT d'Aquitaine (Collège art. 713-9)
	46 000 étudiants	IUT Bdx 1, 2, 4 : 4 400 étudiants		
Université Sorbonne Paris Cité	4 universités + IEP INALCO + IPGP + EHESP 120 000 étudiants	5 IUT 24 depts	Structure de pilotage IDEX	IUTs dans "collegium sciences et techniques de l'ingénieur" (avec 3 écoles d'ingénieurs)
Université de Toulouse	3 Universités + INPT + INSA + ISAE + 8 etabl. associés	5 IUT 32 depts	Grand établissement avec 4 collèges (Toulouse Tech, STS, SHS, DEG)	?
	94 000 étudiants	+ 8 000 étudiants		

Ce tableau présente la synthèse des regroupements sur la base des informations disponibles en février 2012.

Annexe 5

Etat des lieux IUT Midi-Pyrénées : Formation, Recherche, Territoires et partenariats

Formation

<p>Diversification des publics (bacs technos, boursiers) et territorialité</p>	<p>Un accès à l'enseignement supérieur sur les territoires à travers la voie technologique du grade de licence</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 8000 étudiants dont la moitié hors Toulouse, - 37 % de bac technologiques, 47 % de boursiers - 19 spécialités différentes de DUT (pour 32 départements) dont 16 présentes hors Toulouse - 47 Licences Professionnelles dont 30 hors Toulouse <p>La voie technologique du grade de Licence représente un élément fondamental du maillage territorial de l'enseignement supérieur. Elle est fondée sur les classes de STS préparant le BTS et par les IUT préparant au DUT. Les deux filières STS et IUT sont complémentaires. Par leur proximité (implantations régionales, dimensions humaines des structures, encadrement pédagogique renforcé) et leur caractère sécurisant (diplôme professionnalisant au bout de deux), elles jouent un véritable rôle d'ascenseur social et de dynamisation des territoires.</p> <p>La voie technologique du grade de licence permet l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. La voie technologique du grade de licence se prolonge vers la Licence Professionnelle permettant l'accès au grade de Licence dans un objectif d'insertion professionnelle. Le DUT permet également l'accès à différentes voies de poursuites d'étude : écoles de commerce, écoles d'ingénieur, Masters, permettant aux étudiants d'acquérir le niveau I de qualification.</p> <p>Les IUT jouent un rôle essentiel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cohérence globale et le pilotage concerté de la carte des formations techniques et technologiques (initiale, continue, par l'alternance) du bac à la licence sur les territoires, - L'identification et le soutien de plateformes techniques, technologiques et de ressources humaines pour la formation initiale et continue et le transfert de technologie (notamment vers les PME) - L'ancrage fort d'un lien entre les ressources et les entreprises des territoires et l'innovation/valorisation/recherche développé par les enseignants chercheurs en IUT. <p>Une politique régionale des IUT en matière de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique volontariste de recrutement des bacheliers technologiques - réflexion commune sur l'analyse des candidatures, l'offre de formation, la réussite des étudiants, - Licences professionnelles communes sur les différents sites et complémentarité des spécialités des autres LP - plateforme pédagogique numérique commune à tous les IUT de Midi-Pyrénées
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - projets pédagogiques partagés - communication commune (INFOSUP, site Web, communications dans les lycées, ...) donnant une vision homogène des IUT aussi bien à Toulouse que hors Toulouse - mutualisation des actions de formation pédagogique des enseignants - mutualisation des bonnes pratiques de gestion - constitution de plateformes de compétences avec les autres opérateurs du L technologique
Pédagogie par la technologie	<ul style="list-style-type: none"> - une pédagogie qui s'efforce d'établir des liens concrets entre les savoirs et leurs applications (cours, TD, TP) et d'interroger les étudiants sur leurs mise en pratique (projets, stages), - une pédagogie qui convient mieux à certains publics (moins à l'aise avec l'abstraction) - une pédagogie qui est un facteur de professionnalisation, qui permet de mieux appréhender l'univers professionnel
Culture de l'innovation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - les pratiques pédagogiques sont sans cesse réinterrogés, au sein des équipes pédagogiques des départements mais également dans les structures nationales (ACD, CPN, etc.) - développement d'une pédagogie innovante (utilisation des TICE, approche pédagogiques par projets, 3P, challenge pédagogique inter IUT par spécialité, etc.) - une déclinaison des enseignements académiques (langues, droit, gestion, communication, mathématiques, ...) en lien direct avec le cœur de formation et la finalisation professionnalisante
Pluridisciplinarité des formations et équipes pédagogiques pluridisciplinaires et plurielles dans les départements	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipes pédagogiques centrées et coordonnées autour d'un programme de formation (défini nationalement pour le DUT) relativement précis, - des équipes pédagogiques pluridisciplinaires qui donnent accès à un savoir large autour d'un champ disciplinaire et de compétence. Au-delà des connaissances technologiques, tous les cursus comprennent des enseignements généraux qui ouvrent à d'autres disciplines, - des équipes plurielles constituées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré et de professionnels qui tissent ainsi trois liens essentiels avec la recherche (apprendre à interroger le savoir), le lycée (la continuité avec l'éducation secondaire, l'accent sur la pédagogie et sur l'étudiant), le monde professionnel (les métiers, la mise en pratique et en relation des savoirs) - une responsabilisation des acteurs grâce à une grande autonomie de gestion qui permet d'assumer des choix organisationnels et pédagogiques aux niveaux pertinents, <p>La réussite des IUT en matière de professionnalisation tient dans la composition des équipes pédagogiques qui constituent les départements. La pluralité des statuts (enseignants, enseignants-chercheurs, intervenants de la profession, ...) mixe les approches d'enseignements. La pluridisciplinarité des enseignants garantit aux formations la prise en compte de toutes les composantes de la professionnalisation : techniques, généralistes et transversales. Ces équipes pédagogiques sont impliquées de longue date dans le suivi pédagogique de l'étudiant et dans la construction de la cohérence des enseignements de la formation.</p> <p>La liaison avec la recherche et le transfert de technologie permet de garantir l'actualisation des technologies ; la liaison avec les milieux professionnels permet d'adapter les techniques à la réalité du terrain.</p>

	<p>Les enseignants-chercheurs sont recrutés en tenant compte à la fois de leur capacité d'investissement dans la pédagogie et leurs compétences en recherche.</p> <p>Enfin, les professionnels, qu'ils soient vacataires, maîtres de conférences ou professeurs associés, assurent une part importante (plus encore en Licence Professionnelle) des enseignements et permettent ainsi d'enrichir de leurs pratiques la formation délivrée dans les IUT.</p> <p>L'équipe pédagogique, sa pluridisciplinarité, la mixité des statuts sont un atout fondamental des IUT.</p> <p>Les IUT sont très souvent composés de départements d'enseignement de différents domaines de formation aussi bien secondaires que tertiaires. Cette pluridisciplinarité des formations (DUT) dispensés au sein d'un même IUT est cohérente avec les besoins de qualification du territoire d'implantation de l'IUT (gestionnaires, commerciaux, métiers de l'industrie, autres métiers des services, etc.). De plus, elle apporte une richesse à la structure en intégrant dans la politique globale de formations différentes approches métiers. Elle permet une interaction transversale avec les entreprises (RH, production) et ce quel que soit la structure de l'entreprise (PME, grand groupe).</p>
Double culture universitaire et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - un attachement fort des personnels à l'Université, une irrigation des formations par la recherche - une participation des professionnels aux structures du réseau IUT : CCN, CPN, UNPIUT, etc. - une participation des professionnels dans les IUT : co-production des formations, participation aux enseignements, aux jurys de validation et de recrutement, aux conseils d'iut, aux conseils de perfectionnement, etc. - des mises en situation professionnelles dans les formations : projets tuteurés avec commanditaire professionnel, stages, conférences métiers dans le cadre du 3PE, etc. - des formations « professionnalisantes » (DUT et LP) construites sur la base des référentiels métiers et de référentiels de compétences, particulièrement adaptées aux démarches de VAE. - une longue tradition de formation continue et de formation par alternance. <p>Quelques chiffres pour les IUT de Midi-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 1000 intervenants professionnels dans les formations, - 5000 étudiants en stage chaque année, - 276 étudiants en contrat d'apprentissage, - 425 étudiants en formation continue
Esprit Ecole (structure IUT « identifiante »)	<ul style="list-style-type: none"> - les étudiants ne sont pas perdus, la transition avec le lycée est facilitée - les personnels s'identifient à une structure qui les responsabilise - les départements sont portés par une administration collégiale : les personnels sont (tous) investis dans les responsabilités pédagogiques (réfèrent 3pe, tuteur pédagogique de stage, coordinateur p.tutoré, etc) et dans les tâches administratives (edt, gestion des contrôles, des absences, etc) - des promotions à taille humaine, des relations personnalisées, un suivi quotidien (présence obligatoire par décret de loi).
Parcours de réussite (sécurisation) : possibilité	<p>Un taux de réussite en DUT élevé (dans les IUT de Midi-Pyrénées le taux dépasse les 76 % (en 4 ou 6 semestres, calcul suivi de cohorte) qui permet aux jeunes de sécuriser leur parcours de formation.</p>

IP ou PE	<p>Les IUT préparent à une insertion professionnelle immédiate (DUT et LP) comme à la poursuite d'études longues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% des diplômés de DUT s'insèrent professionnellement (avec un DUT ou une LP) et 50% poursuivent des études longues - 30 mois après l'obtention de leur DUT, 75% des diplômés qui ont choisi l'insertion professionnelle immédiate occupent un CDI (ou assimilé) ou sont travailleurs indépendants ou profession libérale. Les chiffres sont identiques pour les diplômés de LP - 30 mois après l'obtention de leur DUT, les étudiants qui poursuivent des études privilégient les masters 2, les écoles d'ingénieurs ou les écoles de commerce/gestion.
Diplôme (et label) national	<p>Le DUT est un diplôme de définition nationale. Cette lisibilité nationale du DUT est fondamentale aux yeux des employeurs, des lycéens et de leurs familles. Les contenus pédagogiques et les volumes horaires sont définis dans les PPN (Programmes Pédagogiques Nationaux) et ne peuvent être modifiés (1800 h pour les DUT secondaires et 1620 h pour des DUT tertiaires) ; 20% du PPN peut permettre la définition d'une adaptation locale.</p> <p>Les modules complémentaires (S3 et S4) permettant de construire le choix de l'étudiant en termes de parcours, tout en étant définis dans leur principe par les CPN (Commissions Pédagogiques Nationales), sont ancrés dans l'offre de formation du site et peuvent être construits en partenariat avec les UFR pour la poursuite d'étude en L3 notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DUT permet une sécurisation des parcours - Le DUT est le seul diplôme de l'Enseignement Supérieur à définition nationale - Le DUT est un diplôme reconnu partout sur le plan national
Visibilité internationale des IUT	<p>Un modèle universitaire français qui intègre les niveaux I et II de formation.</p> <p>Le schéma de construction de l'UT est appuyé sur le niveau I de certification et la recherche. Cette vision fonde l'argumentation disciplinaire y compris en la comparant aux universités étrangères type USA. Les niveaux II et III de formation ne constituent pas des éléments de structuration dans le projet pas plus que la territorialisation. Or, il faut rappeler que les structures conduisant aux métiers intermédiaires dans les modèles étrangers sont hors des universités ainsi sont les « College » aux USA, les « Cegep » au Canada, les « Hautes Ecoles » en Belgique ou autres « Instituts de Sciences Appliquées » en Europe. La France dispose d'un modèle intégrateur combinant la technologie professionnalisante dans les métiers intermédiaires et les cursus disciplinaires au sein des universités. Ce modèle est actuellement recherché en Europe et justifie la mise en place d'entités différentes dans leur logique au sein des universités complètes en cours de construction.</p> <p>Un lien reconnu avec les universités de technologiques étrangères et un modèle de déclinaison des formations professionnalisantes pour les pays dans lesquels émergent les formations professionnelles. Participation des IUT de MP à l'ingénierie de formation à l'international (Tunisie, Mexique...).</p> <p>Un réseau Midi Pyrénées et national des IUT qui pilote l'accueil coordonné d'étudiants étrangers et la mobilité sortante</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 400 étudiants en mobilité internationale chaque année de nombreux pays aussi bien en Europe que dans le reste du monde, mutualisation des bourses de mobilité entre les IUT de MP - accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de programmes coordonnés nationalement.

<p>Passerelles de formation (L1 vers DUT, L2 vers LP, etc.) et poursuites d'études</p>	<p>Les IUT sont par essence pluridisciplinaires et ouverts à leur environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de l'accès en DUT <ul style="list-style-type: none"> o 20% environ des étudiants qui entrent en 1^{ère} année de DUT étaient inscrits dans une formation universitaire (L1 sciences, SHS, Eco-gestion, santé, prépa, école d'ingénieur, etc.). De plus, des étudiants peuvent accéder directement en S2 ou S3 sur dossier à partir de formations telles que les écoles d'ingénieurs, les prépas, etc. - au niveau des passerelles de réorientation entre L1 généraliste et 1^{ère} année de DUT <ul style="list-style-type: none"> o des parcours de réorientation ont été mis en œuvre pour accueillir en 1^{ère} année de DUT des étudiants en échec dans un L1, une école d'ingénieur ou une prépa - au niveau de l'accès à une poursuite d'études <ul style="list-style-type: none"> o des parcours ont été tracés pour permettre au DUT d'accéder aux L3 puis au Masters. A noter qu'il reste encore un travail à faire dans ce sens pour certains domaines de formation - au niveau de l'accès en licence professionnelle <ul style="list-style-type: none"> o des efforts ont été faits pour orienter les étudiants de L2 (qui ne sont pas destinés à accéder au niveau Master) vers une licence professionnelle. <p>L'ensemble de ces parcours d'accès au DUT ou de poursuites d'études sont efficaces du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nombreux partenariats des IUT avec les composantes des différentes universités et avec les autres établissements (Ecoles d'ingénieur, etc.) - de conventions de coopération avec des lycées (LP, Plateformes techno, parcours spécifiques d'accès à l'IUT...)
--	--

Recherche

<p>Liaison institutionnelle des IUT avec les pôles de compétences scientifiques</p>	<p>Dans les IUT de Midi-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 337 enseignants-chercheurs dont 137 hors Toulouse - Une politique forte de soutien à la recherche (création de locaux recherche, dotation complémentaire aux équipes de recherche, cofinancement de thèses...) <p>Les IUT interagissent avec les laboratoires des pôles scientifiques pour contribuer à une politique recherche, y compris sur les sites hors Toulouse. Les emplois d'enseignants chercheurs constitués à partir du stock d'ETPT affecté aux IUT sont définis en fonction des besoins d'enseignement et des politiques scientifiques des laboratoires (les profils recherche sont déterminés par les laboratoires).</p> <p>Les enseignants-chercheurs des IUT conduisent ainsi des activités de recherche dans les laboratoires de recherche universitaires et sont dans les mêmes proportions que pour les autres composantes identifiés comme « producteurs ».</p> <p>Sur les sites hors Toulouse, des politiques scientifiques sont menées conjointement par les laboratoires et les IUT pour identifier et développer des axes de recherche localement pertinents et cohérents avec les politiques scientifiques des laboratoires.</p>
---	--

Articulation des équipes des sites décentralisés et les pôles compétences scientifiques	<p>Différentes configurations existent sur les sites hors Toulouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants-chercheurs appartiennent à des équipes (non spécifiques au site) d'un laboratoire toulousain ; - Les enseignants-chercheurs appartiennent à une équipe du site qui est rattachée à un laboratoire toulousain ; - Les enseignants-chercheurs appartiennent à une équipe ou un laboratoire du site ; <p>Les structures (équipes, laboratoires) sont définies dans le cadre d'une politique universitaire et participent à la dynamique scientifique de l'Université de Toulouse.</p>
Plateformes technologiques, transfert de techno	<p>Les IUT sont très souvent impliqués dans des plateformes technologiques mutualisées avec d'autres structures (notamment les lycées). Même si la vocation première de ces plateformes n'est pas de faire de la recherche mais de la formation, elles permettent aux enseignants-chercheurs de bénéficier de plateaux technologiques pour leurs travaux de recherche et de transfert. Certains de ces travaux, fruits de l'expertise technologique des enseignants ou enseignants-chercheurs en IUT, peuvent sortir du champ habituel de la recherche académique mais représentent des contributions importantes au développement technologique (stratégie, gestion de projet, veille technologique, etc.), à l'accompagnement vers l'innovation (prestations technologiques, mise au point d'une innovation, etc.), au soutien à la modernisation des entreprises et à l'amélioration de compétences technologiques de ces entreprises.</p>
Identification de l'activité recherche	<p>Visualisation et perception concrète des activités de recherche par les étudiants dès le L1 du DUT grâce à la proximité entre étudiants et enseignants-chercheurs réalisant leur recherche dans les locaux de l'IUT (en particulier sur les sites délocalisés)</p> <p>Intégration des étudiants dans les laboratoires de recherche à travers les projets tutorés commandités par les équipes locales → initiation à la recherche dès le L1.</p>
Lien avec les PME (développement économique)	<p>En raison du lien étroit existant entre les IUT et les milieux socio-économiques, les enseignants et enseignants chercheurs des IUT sont souvent sollicités par des entreprises pour collaborer à des projets de recherche appliquée. Ces partenariats s'expliquent également par la présence des IUT sur l'ensemble du territoire régional, qui permettent d'intégrer des entreprises (notamment les PME et PMI) éloignées des métropoles universitaires à des projets de recherche et de transferts de technologie. Ces travaux, fréquemment menés en partenariat, favorisent l'innovation et le développement économique au sein des entreprises par le transfert de compétences et de technologies.</p>

Territoires et partenariats

Développement économique	<p>Les IUT délocalisés dans des villes petites ou moyennes sont de véritables acteurs du développement économique local. Ils participent au développement économique local et travaillent avec les entreprises (et notamment les PME, PMI, TPE) à travers les formations en alternance, les stages, projets tuteurés, etc. mais également à travers les compétences spécifiques offertes dans le cadre de la recherche et du transfert de technologie.</p> <p>De plus, les IUT ont un rôle de dynamiseur de territoires en renforçant leur attractivité. Les personnels et les étudiants d'IUT participent pleinement à la vie sociale, sportive et culturelle des villes grâce à différentes actions menées dans le cadre de leur formation, ou à titre privé.</p>
--------------------------	---

	Les IUT, de par leur culture et grâce à leur autonomie, travaillent sur les territoires en collaboration et en interaction avec les autres acteurs de l'enseignement et l'ensemble des collectivités locales pour définir des stratégies de mutualisation et des politiques de sites cohérentes.
Démocratisation de l'enseignement supérieur	<p>4000 étudiants hors Toulouse. Les IUT de Midi-Pyrénées ont un rôle essentiel dans l'implantation de l'Université en Midi-Pyrénées hors Toulouse (Auch, Albi, Castres, Figeac, Rodez, Tarbes). Ils offrent ainsi une possibilité de qualification à niveau II et III, mais aussi une porte d'entrée vers des études longues à des jeunes qui ne pourraient en bénéficier sans eux. La forte participation des IUT à l'élaboration du SRESR sur les sites hors Toulouse et les contrats de sites en cours de signature démontrent le rôle essentiel joué par les IUT en région.</p> <p>Le taux de boursiers (47%) est un indicateur de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, facilitée par une présence en région et par des conditions de vie (coût du logement, absence de transport vers la métropole, moindre concurrence pour l'accès aux infrastructures du CROUS) plus favorables pour les étudiants issus des milieux non socialement favorisés.</p>
Déploiement d'une offre de formation jusqu'au L3	La présence des IUT sur le territoire facilite le développement des Licences Professionnelles portées conjointement par les lycées et les IUT et fournit une offre de formation souvent unique à Bac+3 sur les territoires, permettant des poursuites d'études L2-L3(LP) pour les étudiants issus des STS et des IUT.

Annexe 6

Eléments d'analyse SWOT de l'hypothèse « Transformante »

N°	Forces	Opportunités
1	<p>Les IUT développent la voie technologique du grade de Licence universitaire et l'insertion sur les métiers intermédiaires en lien avec les lycées sur le territoire régional.</p> <p>L'ARIUT a permis de renforcer la cohérence de l'ensemble et de mettre en place des LP cohabilitées.</p>	<p>La voie technologique du grade de licence sera complètement structurée par la création d'un collège IUT dans l'UT. Cela donnera à l'UT un outil majeur pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'aménagement de l'enseignement supérieur régional, • Renforcer le pilotage universitaire du post bac technique et technologique (DUT, BTS, LP, parcours vers M et réorientations).
2	<p>Les IUT sont un vecteur de démocratisation de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers (4000 étudiants hors Toulouse – 47% de boursiers - 16 départements hors Toulouse) - opportunité de poursuite en licence professionnelle sur les sites pour les BTS et DUT (30 LP hors Toulouse) ou de poursuite en L3 et Master, écoles. 	<p>La constitution d'un collège renforcera la visibilité de la voie technologique du grade de licence et identifiera clairement ce cursus au sein de l'UT.</p> <p>Le collège des IUT se caractérisera par son déploiement sur l'ensemble du territoire et par la diffusion de savoirs pluridisciplinaires sur tous les sites</p>
3	<p>Les IUT développent des parcours de réorientation et d'accès à la poursuite d'étude longue (écoles, L/M, international) malgré l'appartenance actuelle à des établissements différents.</p>	<p>L'appartenance à un même établissement et la cohérence apportée par le collège IUT permettront de renforcer ces parcours, de mettre en place dans l'UT les conventions de coopération entre collèges qui faciliteront le développement de tous les types de parcours contribuant à la réussite des étudiants. Ces parcours s'établiront sur le L en intégrant la dimension territoriale et les partenariats avec les lycées.</p>
4	<p>Les IUT contribuent à la dynamique de recherche de l'UT, les profils recherche de leurs EC sont définis par les laboratoires du site, laboratoires dont ils assument la gestion ou qui sont gérés par d'autres composantes de leur université ou par d'autres établissements.</p> <p>Les IUT sont des vecteurs de promotion et de valorisation de la recherche à travers les plateformes technologiques et à travers les équipes pluridisciplinaires ; ils facilitent le transfert de technologie et les synergies entre chercheurs et partenaires industriels locaux.</p> <p>A travers les plateaux technologiques, les IUT offrent des conditions d'expérimentation et de développement de projets en particulier dans le domaine de la recherche expérimentale en adéquation en termes de proximité et de réactivité par rapport aux attentes des industriels et PME-PMI implantés en région. Ils drainent la recherche dans les territoires et ouvrent de ce fait la voie à des partenariats recherche hors métropole</p>	<p>La construction de l'UT et du collège IUT permettra de simplifier cette coopération formation-recherche par la clarification des interlocuteurs constitués par les pôles scientifiques (et vice-versa les laboratoires auront un interlocuteur collège IUT unique). Elle permettra aussi de porter des politiques scientifiques cohérentes sur tous les territoires.</p> <p>La proximité des territoires et la cohérence du collège IUT devrait faciliter le rôle de « passeur » que jouent les IUT entre la recherche et les PME/PMI et le développement de partenariats avec les industriels locaux.</p>
5	<p>Les IUT développent une activité internationale importante dans leur</p>	<p>Le collège IUT renforcera cette dynamique et constituera pour l'UT la valorisation</p>

	champ technologique et professionnel. Ils s'appuient sur le réseau national des IUT tant pour l'accueil d'étudiants étrangers que pour l'ingénierie pédagogique. L'ARIUT a permis d'établir des programmes de mobilité sortante (en stage professionnel notamment) au niveau régional.	simple et immédiate d'un champ de coopération inhabituel pour les universités dans les domaines technologiques et professionnels correspondant aux métiers intermédiaires.
6	Les IUT sont des promoteurs très importants de la formation tout au long de la vie. Leur domaine d'intervention sur la qualification intermédiaire en fait des acteurs majeurs dans le cadre de la compétitivité économique de Midi-Pyrénées et dans le cadre de la promotion sociale.	La mise en place du collège IUT permettra de renforcer la présence de l'UT sur le secteur des métiers intermédiaires de la formation continue et d'inscrire dans le PRDF une cohérence à l'échelle de la région. De même le CFA UT unique aura un seul interlocuteur pour définir la politique de FC et d'alternance sur l'ensemble du territoire. De nombreuses actions mises en place par tel ou tel IUT pourront ainsi se développer plus facilement à l'échelle régionale. Il en est ainsi par exemple du rôle des LP ou des actions de formations diplômantes ou qualifiantes mettant en œuvre des processus de formation à distance.
7	Les IUT du fait de leurs positionnements sur les métiers intermédiaires et de leur implantation territoriale ont constitué des réseaux très forts avec les entreprises y compris les PME et les entreprises artisanales. Leur activité avec elles se positionne sur la formation initiale et continue ainsi que sur la prestation et le transfert de technologie. De plus, à travers les stages et projets tutorés, les IUT participent activement au développement et à l'enrichissement de la vie économique de leur territoire.	L'UT bénéficiera de ces réseaux renforcés à l'échelle de la région à travers le collège IUT et touchera en particulier les petites entreprises. Ainsi, par exemple, le lien établi entre l'ARIUT et l'URMA sera pleinement valorisé à l'échelle de l'UT.
8	Les IUT rassemblent plus de 8000 étudiants.	Ils constituent un collège de taille raisonnable dans l'UT. Cela permettra de déployer plus efficacement les missions des IUT sur toutes les structures à l'échelle de la Région.
9	Les IUT sont appuyés sur un réseau national et sur des réseaux régionaux.	La structuration d'un collège IUT dans l'UT positionnera l'UT à l'instar des autres grands pôles universitaires français qui mettent en visibilité leur enseignement technologique dans le regroupement des IUT.
10	Les IUT assurent un maillage régional de l'enseignement supérieur : 8 sites en Midi-Pyrénées. et sont des acteurs moteurs des politiques de site dans le cadre du SRESR en portant de nombreux projets communs (plateformes technologiques, LP, etc.) avec les autres acteurs de l'enseignement post-bac sur les sites. Les IUT ont renforcé leur visibilité en Midi-Pyrénées grâce à l'ARIUT depuis 2005 tant auprès des acteurs socio-économiques que des lycéens et leurs familles.	La structuration d'un collège IUT permettra l'identification dans l'UT d'un interlocuteur institutionnel pour les institutions régionales (rectorat, conseil régional, collectivités territoriales) facilitant ainsi une véritable politique régionale (cohérente et complémentaire sur les différents sites) de l'enseignement supérieur technologique.
11	Les IUT sont constitués d'équipes pédagogiques plurielles (EC, EA et intervenants professionnels) et pluridisciplinaires (programmes de formation visant l'emploi intermédiaire). Ces équipes se consacrent entièrement au	La création du collège IUT de l'UT renforcera cette constitution d'équipes pédagogiques plurielles et pluridisciplinaires qui préservera la performance des IUT, et permettra d'améliorer encore les réflexions partagées et les méthodes

	développement de la formation sur le L technologique et professionnel. Cette caractéristique majeure favorise la réussite des étudiants et l'insertion professionnelle.	pédagogiques innovantes dans l'ensemble des sites IUT. L'appartenance à un établissement unique permettra la mise en place facilitée de tous les liens avec les autres collèges qui garantiront la cohérence disciplinaire.
12	L'autonomie des IUT leur confère une vraie responsabilité politique dans l'organisation et la gestion de leurs formations, les partenariats développés et l'implication sur les territoires. Cette autonomie déclinée au niveau pédagogique dans les départements fait que les acteurs des IUT (tous les personnels mais aussi les professionnels qui y contribuent) se sentent particulièrement impliqués dans la réussite de leurs actions.	La construction du collège IUT de l'UT permettra aux acteurs de ses filières de se sentir reconnus à part entière dans l'Université de Toulouse. La voie technologique de l'enseignement supérieur bénéficiera d'une égale dignité avec la voie générale. Elle permettra de maintenir le positionnement de responsabilisation des sites et des départements dans le même dynamisme et la même cohérence. Cette autonomie de gestion vécue par les IUT suffit à leur dynamique, le collège IUT ne prétend pas à devoir acquérir des compétences supplémentaires. Les relations établies avec leurs tutelles universitaires peuvent être intégralement transposées à l'échelle du collège et de l'UT
13	Par leur réseau national et leur implantation géographique sur l'ensemble du territoire national les IUT de MP collaborent déjà avec les IUT des autres régions.	L'identification d'un collège IUT facilitera les projets interrégionaux ou au niveau de l'Eurorégion.

	Faiblesses	Menaces
1	Les IUT n'ont pas une structure disciplinaire de même nature que les UFR appuyée sur le L, le M et le D.	La création du collège IUT pourrait balkaniser les IUT loin de la dynamique disciplinaire de recherche. → Neutralisation : Des modes de coopérations sont déjà mis en œuvre actuellement entre les IUT et les autres composantes ou établissements du site. Les accords-cadres avec les autres collèges de formation et pôles de recherche seront simplifiés par l'appartenance à un même établissement. Sur le plan de la formation la coopération renforcée sur la réorientation en L1 et sur la coopération en L3 pour la construction de parcours technologiques efficaces pour les DUT et BTS vers le master constitueront des espaces majeurs de l'efficacité des parcours apportant une performance sociale indubitable tant du point de vue de l'accès des boursiers au niveau I de certification que de l'accessibilité territoriale à l'enseignement supérieur. La construction de ces partenariats à l'échelle des collèges de l'UT facilitera le déploiement cohérent sur le territoire et sur tous les secteurs disciplinaires. Les échanges de services entre EC d'IUT et des autres composantes qui existent aujourd'hui devraient s'en trouver renforcés.
2	Les IUT positionnés exclusivement sur le L peuvent être détachés de l'activité recherche	Le collège IUT peut constituer un élément facilitant la secondarisation du L. → Neutralisation : ce risque nécessite la mise en application d'une politique rigoureuse de maintien des proportions actuelles d'EC dans les équipes et une contractualisation forte du collège IUT avec l'ensemble des pôles de recherche. L'appartenance à un même établissement est un élément facilitateur permettant de renforcer ce que les IUT réussissent déjà aujourd'hui dans un contexte morcelé de gestion des laboratoires par plusieurs établissements. La pluridisciplinarité des IUT peut même constituer un élément favorisant de la structuration de la recherche en pôles au niveau du site et non pas des collèges. Les IUT ont par essence vocation à contribuer à une politique recherche de site.

Nota Bene : La discussion du groupe de travail a fait apparaître l'ambiguïté du terme « Collège » IUT, qui peut donc être remplacé dans ce SWOT par « Structure » IUT.

Annexe 7

Eléments d'analyse SWOT de l'hypothèse « **Conservatoire** »

N°	Forces	Opportunités
1		
2		

	Faiblesses	Menaces
1	Incohérence entre la pluridisciplinarité des IUT et la disciplinarité des collèges où ils seront positionnés	Construits sur le principe de disciplinarité, les collèges vont se recentrer fortement sur leur discipline. Dans ce contexte, la pluridisciplinarité des IUT sera remise en cause (choix des sections CNU pour les recrutements d'EC par exemple) ce qui mettra en danger les IUT et les marginalisera dans les collèges.
2	La voie technologique du L sera disséminée dans les 3 collèges,.	Cette dissémination provoquera : <ul style="list-style-type: none"> • une perte de visibilité et d'homogénéité des IUT • une multiplication des nécessaires interactions entre chaque IUT et les autres collèges pour traiter la question des réorientations, des poursuites d'études, etc
3	La question de l'aménagement territorial de l'enseignement supérieur devra être traitée avec l'ensemble des collèges et l'ensemble des IUT répartis dans ces collèges.	Les collèges auront des difficultés à traiter la question de l'aménagement territorial de l'ES qui sera pour chacun d'entre eux une question « non centrale ». Les sites délocalisés seront donc affaiblis et menacés.
4	La construction d'une politique régionale des IUT ne pourra être assumée que par l'ARIUT, structure associative qui ne pèsera pas par rapport aux structures universitaires	La politique régionale initiée par l'ARIUT sera menacée car contradictoire avec la politique disciplinaire des collèges. La question de la politique régionale restera une question tout à fait seconde pour l'UT.
5	La transformation des universités actuelles en collèges (type article 43) ravalera les IUT au niveau 3 de la structuration universitaire.	Les IUT y perdront leur responsabilité (art 33) et leurs acteurs leur responsabilisation. Les IUT ne sont pas viables à terme même dans le cadre de l'hypothèse « conservatoire »

N.B. La difficulté de réalisation de ce SWOT provient de la faiblesse de l'hypothèse conservatoire. Cette hypothèse ne pourrait avoir véritablement de sens que si le contexte n'évoluait pas du tout, ce qui est fort improbable. En effet, quoi qu'il en soit d'une éventuelle future fusion des universités de Toulouse, la question de l'évolution de la cohérence de l'ensemble représenté par ces universités restera posée. Dans la perspective de la première étape décrite dans IDEX les collèges renforceront leur cohérence disciplinaire et leur mutualisation au niveau du PRES et cela remettra forcément en question les IUT tels qu'on les connaît aujourd'hui. Cette hypothèse ne nous semble pas viable.

Annexe 8

Comptes rendus des réunions

Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 1^{er} février 2012

Présents : Gilbert CASAMATTA (PRES), Marie-France BARTHET (PRES), Gérard JAZOTTES (UT1), Marie-Hélène GARELLI (UT2), Vincent GIBIAT (UT3), Pascal ASTRUC (ARIUT), Patrick LAURENS (IUT A – Paul Sabatier), Laurence REDON (IUT Blagnac), Olivier DROUARD-PASCAREL (IUT Figeac), Jean-Yves BRUEL (IUT Rodez), Christelle FARENC (IUT Tarbes).

1 – Introduction (G. Casamatta)

Contexte : création de l'Université de Toulouse qui sera un organe d'arbitrage et de pilotage des grandes décisions sur l'excellence, la transversalité et les pratiques innovantes.

Pour le moment, 4 collèges (DEG, SHS, STS, ToulouseTech) auraient la personnalité morale au moins jusqu'en 2016 (la suite reste à déterminer).

Les autres interrogations : relation entre Ingénierie et STS, et entre les sciences sociales interface entre les collèges SHS et DEG.

Le communiqué commun, qui fait suite à la réunion bureau du PRES – IUT (18 novembre 2011) indique deux hypothèses : « Conservatoire » et « Transformante ».

Pour ces deux hypothèses, il faut faire des analyses type SWOT.

Le groupe de travail doit rendre une analyse des 2 hypothèses pour juillet 2012.

2 - Discussion

- **Deux groupes de travail (un par hypothèse) ou un seul ? (question G. Casamatta)**

Décision : un seul groupe de travail (les deux hypothèses ne sont pas totalement distinctes, ni exclusives, elles peuvent s'inscrire toutes les deux dans une temporalité à définir mais il faut d'abord une mise en commun pour poser le pb et partager l'analyse)

- **Interventions d'un cabinet extérieur ? (question G.Casamatta)**

Cette intervention peut prendre deux formes :

- Aide sur le processus : démarche lourde et chère
- Aide ponctuelle sur l'analyse des risques par exemple : 3 semaines de délai

Compte tenu du fait que le travail est avant tout politique, il est préférable de se limiter à l'aide ponctuelle (si elle est nécessaire).

- **Aller chercher les expériences ailleurs ?**

Il est intéressant de regarder les travaux qui ont déjà été réalisés sur les autres sites où un processus de regroupement d'universités a déjà eu lieu (benchmark).

- **Quelle méthode de travail ?**

Il faut réfléchir aux champs/thèmes que l'on veut traiter :

- Le territoire

Ce thème doit s'articuler avec les travaux actuels des sites menés dans le cadre du SRESR.

De manière à avoir une vision globale de la politique régionale, Brigitte Pradin sera invitée à ce groupe de travail. (Proposition G. Casamatta)

- La recherche

La liaison entre IUT et pôles de compétences rentre dans la réflexion plus globale sur l'articulation entre pôles de compétences et collèges qui sera traitée par le sénat académique. Les VP-CEVU des Universités présents au sénat académique et dans le groupe de travail pourront apporter la vision du sénat académique sur cette question.

La démarche peut également consister à traiter séparément le projet, les aspects juridiques (faisabilité) et l'acceptabilité (démarche suivie pour la définition du projet IDEX2). Il faut d'abord traiter le projet, puis l'acceptabilité, et les aspects juridiques en dernier.

Afin de préciser les champs/thèmes à aborder et avant de parler structures, il est proposé de commencer le travail par l'exposé du document « Contribution des IUT de Midi-Pyrénées au projet IDEX2 », document rédigé en septembre 2011 par l'ARIUT et envoyé à tous les présidents d'Université et au président du PRES.

P. Laurens présente le document. (cf. PJ)

Ce document permet de rappeler le travail de l'ARIUT et ce qui caractérise les IUT.

Quelques points de commentaire/discussion :

- Il faut analyser quels sont les éléments différenciant les IUT ;
- L'UT veut créer une logique de site. Il faut voir comment les IUT peuvent y contribuer ;
- Les bonnes pratiques doivent être diffusées ;
- Le réseau des IUT constitue un support essentiel pour l'innovation (permet de mettre en synergie les initiatives)

3 – Prochaine réunion

- Faire la liste des thèmes à traiter : territoire, diversification des publics, parcours de réussite, recherche, plateformes technologiques, transversalité et pluridisciplinarité, etc.
- Faire un benchmark sur les expériences dans d'autres régions (CF et LR s'occupent de préparer ce point)

Calendrier

Le calendrier des réunions jusqu'en juillet est le suivant :

- 29 février de 15h à 18h
- 21 mars de 15h à 18h
- 23 avril de 14h à 17h
- 15 mai de 15h à 18h
- 11 juin de 15h à 18h
- 3 juillet de 15h à 18h

Certaines réunions pourront éventuellement avoir lieu en visio-conférence notamment avec Rodez (auquel cas, ces réunions auront lieu à l'UT1 ou à l'IUT A).

Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 29 février 2012

Présents : Marie-France BARTHET (PRES), Marie-Hélène GARELLI (UT2), Pierre MOLINIER (UT2) Vincent GIBIAT (UT3), Jean Luc ROLS (UT3), Pascal ASTRUC (ARIUT), Patrick LAURENS (IUT A – Paul Sabatier), Laurence REDON (IUT Blagnac), Olivier DROUARD-PASCAREL (IUT Figeac), Jean-Yves BRUEL (IUT Rodez), Christelle FARENC (IUT Tarbes).

1 – Introduction (M.F. Barthet)

Rappel des conclusions de la précédente réunion et de l'ordre du jour :

- Faire la liste des thèmes à traiter
- Faire un benchmark sur les expériences dans d'autres régions

2 - Benchmark

C. Farenc et L. Redon présentent deux documents (cf. docs joints) :

- Descriptif des regroupements d'universités (5 cas pour lesquels les schémas sont arrêtés ou en cours de réflexion ; 5 cas pour lesquels la définition est liminaire) qui situe notamment le type de structuration, le rôle des collèges ou des pôles et les questions de transversalité
- Synthèse des regroupements d'universités qui donne une vue globale en situant la taille des établissements et des IUT concernés, le type de structuration et le positionnement des IUT

La discussion permet de noter plusieurs points :

- Les IUT sont toujours regroupés
- 3 types de regroupements apparaissent : collège IUT ou collège commun avec école d'ingénieurs ou fusion des IUT
- La taille et le nombre des IUT et des écoles d'ingénieurs est peut-être un facteur décisif du type de regroupement

On note également la diversité des modalités de regroupement des pôles d'enseignement supérieur : diversité sur le plan structurel (fondation, Grand établissement, EPCS, EPCSCP), sur le plan organisationnel (collèges dont les prérogatives vont de la simple coordination au pilotage des moyens).

Le cas de Toulouse est unique (périmètre du collège confondu avec l'établissement) : dans tous les autres cas, les collèges sont définis par rapport à un secteur disciplinaire ou à un type de composantes (EI, instituts, ...).

Cette analyse permet de positionner la réflexion dans le cadre de l'hypothèse « transformante » même si à l'étape actuelle de la réflexion, il ne s'agit pas encore de choisir un modèle mais de s'inspirer de la réflexion des autres sites universitaires. M.F. Barthet fait remarquer en outre que le modèle de regroupement des IUT avec les écoles d'ingénieurs ne paraît pas pertinent à Toulouse du fait du poids respectifs des écoles d'ingénieurs et des IUT

Dans le cas de Toulouse, au cours des quatre premières années la seule transformation porte sur les écoles d'ingénieurs qui se regroupent dans le collège Toulouse Tech prenant le statut de Grand Etablissement, les universités conserveraient leur périmètre et leur personnalité morale sauf si une polarisation disciplinaire était déjà entreprise dans cette période comme le prévoit le dossier IDEX. La réalité de l'hypothèse « conservatoire » dépend donc de l'appropriation du projet UT dans les prochains mois (notamment après les élections dans les universités). Le groupe convient cependant

qu'il ne faut pas attendre ces éclaircissements ou une stabilisation du modèle de l'UT et qu'il est préférable de continuer à travailler pour contribuer à cette construction de l'UT.

3 – Thèmes à traiter

Le groupe examine ensuite la liste des thèmes à traiter à partir du document préparé par les IUT (cf. document joint). Des modifications du document permettent de mettre en évidence un découpage en 5 thèmes majeurs :

1. Formation (qui intègre cohérence nationale et liaison avec collègues)
2. Recherche
3. Territoires
4. Partenariat avec milieux socio-économiques
5. Structure IUT

Le groupe convient que pour chaque thème les IUT présenteront un premier bilan de l'existant et pour chaque hypothèse (conservatoire et transformante) une première idée d'une analyse SWOT qui sera travaillée en séance.

Les documents préparés seront envoyés au plus tard la veille de la réunion.

Calendrier

- 21 mars de 15h à 18h : formation et recherche
- 23 avril de 14h à 17h : territoires et partenariats
- 15 mai de 15h à 18h : structure
- 11 juin de 15h à 18h : synthèse
- 3 juillet de 15h à 18h : synthèse

Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 15 mai 2012

Présents : Gilbert CASAMATTA (PRES), Marie-France BARTHET (PRES), Gérard JAZOTTES (UT1), Brigitte PRADIN (UT3), Pascal ASTRUC (ARIUT), Patrick LAURENS (IUT A – Paul Sabatier), Laurence REDON (IUT Blagnac), Olivier DROUARD-PASCAREL (IUT Figeac), Jean-Yves BRUEL (IUT Rodez), Christelle FARENC (IUT Tarbes).

1 –Résumé de la réunion précédente

Rappel des travaux de la réunion précédente sur l'état des lieux des regroupements d'universités (benchmark) et sur la conclusion de la réunion :

- Les IUT sont toujours regroupés
- 3 types de regroupements apparaissent : collège IUT ou collège commun avec école d'ingénieurs ou fusion des IUT
- La taille et le nombre des IUT et des écoles d'ingénieurs est peut-être un facteur décisif du type de regroupement

2 –Etat des lieux sur les thèmes : formation, recherche, partenariats et territoire

Le document « Etat des lieux » établi par les directeurs d'IUT est présenté.

Des remarques sont faites :

- Indiquer dans le tableau le nb d'heures de formation en DUT (1800h pour des DUT secondaires et 1620h pour les DUT tertiaires)
- Préciser d'une part les passerelles du L vers le DUT permettant d'intégrer directement le S2/S3/S4 sans perte de semestre et d'autre part, les possibilités de réorientation entre L et DUT (accueil en S1, S2 et S3)
- Expliciter les 2 niveaux de pluridisciplinarité : au niveau transversal dans la structure IUT (de par les départements de nature secondaire et tertiaire et de par la mutualisation des RH) et au niveau d'un département (de par les équipes et la pédagogie)
- Différencier le niveau structure IUT du niveau département de formation.

2 – SWOT sur les deux hypothèses « transformante » et « conservatrice »

Le document « SWOT » établi par les directeurs d'IUT est présenté.

Des remarques sont faites :

- G. Casamatta demande à ce que le mot « collège »¹ dans le document du SWOT soit remplacé par « structure » ou par IUT
- G. Casamatta relève que les parties Forces/Opportunités du SWOT du modèle conservatoire ne sont pas renseignées. P. Laurens indique que la partie Forces correspond à l'état des lieux précédemment présenté (et également vraie dans le modèle transformant) ; que les IUT ne pourront développer aucune Opportunité dans la modèle conservatoire ; que à l'inverse, seules des Faiblesses et Menaces apparaissent liées à la polarisation disciplinaire des collèges remettant fondamentalement en cause la pluridisciplinarité des IUT.

Discussion autour du positionnement des IUT au sein de l'Université de Toulouse

- Les directeurs d'IUT indiquent que l'hypothèse « conservatoire » (*les IUT restent des composantes de statut 713-9 comme ils sont aujourd'hui avec leurs moyens (Budget propre*

¹ La notion de Collège dans le schéma actuel de l'UT, correspondant aux établissements actuels

intégré, emplois affectés...), leurs départements actuels, sans changement de rattachement (universités versus collèges) n'est pas réaliste dans la mesure où la constitution des collèges disciplinaires modifiera le contexte. Les collèges renforceront leur cohérence disciplinaire et cela remettra forcément en question les IUT tels qu'on les connaît aujourd'hui et en particulier leur caractère pluridisciplinaire au niveau structurel

- G. Casamatta propose de travailler aussi une 3^{ème} hypothèse, celle de l'intégration des départements d'IUT dans les collèges disciplinaires. Les directeurs d'IUT indiquent qu'ils ne sont pas mandatés pour travailler cette solution qui est inenvisageable pour les IUT car elle correspond à leur disparition. La mission du groupe de travail PRES-IUT a été définie dans le cadre du communiqué de presse commun entre IUT et PRES et consiste à étudier les deux hypothèses « conservatoire » et « transformante » ; l'hypothèse conservatoire correspondant à l'état actuel de la situation et non à la conservation du rattachement d'un IUT à un collège/université moyennant une redistribution des départements de formation entre IUT (*appelé modèle conservatoire adaptable*)
- La proposition des IUT de création d'un « Institut, rattaché directement à l'UT » de type 713-9 n'est pas possible dans le schéma actuel de l'Université de Toulouse dans lequel les moyens sont directement attribués aux collèges qui ont le statut et le contour des établissements actuels. En 2016, l'évolution de l'Université de Toulouse avec un fléchage des moyens sur l'UT et des collèges qui n'ont plus le statut d'établissement modifiera ce schéma.
- Le fait que les IUT soient constitués de départements de « disciplines » différentes (tertiaires et secondaires), qui intègrent eux-mêmes dans leur équipe pédagogique des enseignants de disciplines différentes est antinomique avec la logique qui a présidé à la construction du schéma actuel de l'UT fondée sur un découpage disciplinaire issu de la recherche. P. Laurens indique qu'il faut imaginer pour l'Université de Toulouse un autre schéma que celui qui vise à confondre les « collèges » qui sont des structures de gestion de formation et les « domaines de formation » qui ont une vocation de coordination disciplinaire. L'Université de Toulouse pourrait être construite côté formation sur un schéma matriciel entre « collèges » et « domaines de formation » et de la même façon côté recherche entre laboratoires et pôles de recherche
- Concernant la question de la territorialité qui pour l'UT est presque exclusivement portée par les IUT, O. Drouard indique que l'ensemble des IUT (y/c les IUT sur les sites toulousains) doivent être positionnés selon une même logique dans l'UT. Il n'est pas envisageable d'avoir des positionnements différents entre IUT toulousains et IUT hors Toulouse.

Discussion autour du schéma de l'Université de Toulouse :

- Marie-France BARTHET indique que les pôles scientifiques ne seront pas positionnés dans les collèges mais hors des collèges suivant un schéma matriciel.
- Brigitte PRADIN souligne que l'UT peut être abordée via 4 points d'entrée : la formation, la recherche, les territoires, le pilotage.

3 – Conclusion

Suite aux élections des présidences des trois universités toulousaines, un nouveau processus de réflexion sur l'Université de Toulouse va être mis en place. Ce processus modifie le calendrier initialement prévu et se déroulera jusqu'en fin d'année 2012.

La prochaine réunion est prévue le 11 juin.

Pour cette réunion, les directeurs d'IUT préparent un document pour décrire la structure IUT et son positionnement dans l'Université de Toulouse.

Compte-rendu réunion GT PRES-IUT – 11 juin 2012

Présents : Marie-France BARTHET (PRES), Hélène RICAUD-DROISY (UT2), Régine ANDRE-OBRECHT (UT3), Pascal ASTRUC (ARIUT), Patrick LAURENS (IUT A – Paul Sabatier), Laurence REDON (IUT Blagnac), Olivier DROUARD-PASCAREL (IUT Figeac), Jean-Yves BRUEL (IUT Rodez), Christelle FARENC (IUT Tarbes).

Excusés : Gilbert CASAMATTA (PRES), Gérard JAZOTTES (UT1), Brigitte PRADIN (UT3)

1 – Discussion autour de la dimension « structure »

Présentation du document « Les IUT de Midi-Pyrénées dans l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées ».

Discussion autour de l'articulation entre les pôles de recherche, les collèges disciplinaires et l'institut fédératif.

La discussion fait apparaître qu'il est nécessaire de séparer les deux notions « domaines de formation » et « structures de formations » (le terme « structures de formations » est préféré à celui de « collège » qui n'a pas été clairement défini jusqu'à présent). En effet, différentes structures portent des formations dans un même domaine de formation comme par exemple : l'UT1, l'UT2, l'UT3, le CUJFC, les IUT, l'ENSEEIH qui ont une offre de formation en informatique dans le domaine STS.

Les domaines de formations sont donc transversaux aux structures de formations, et il n'est pas pertinent (ni réaliste) d'envisager que les futures structures de formations puissent avoir exactement le contour d'un domaine de formation. Cette approche reviendrait d'une part à nier le niveau structurel et d'autre part à renoncer à une transversalité dans les formations (enseignement d'une discipline dans un contexte précis).

Cependant, de manière à construire et rendre visible l'offre de formation d'un domaine, l'Université de Toulouse devra piloter l'ensemble de cette offre à travers par exemple le processus d'habilitation des formations.

Un modèle matriciel permet de résumer cette organisation :

- les structures de formation seraient chargées de piloter et gérer les formations qui leur sont attachées à l'instar des laboratoires qui pilotent et gèrent les actions de recherche.
- les domaines de formation comme les pôles de recherche permettraient à l'Université de Toulouse de piloter une offre globale et transversale.

Remarque : dans le document « Les IUT de Midi-Pyrénées dans l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées », le terme « collège » sera remplacé par « structures de formations », et le terme « Université de Toulouse » sera remplacé par « Université de Toulouse Midi-Pyrénées ».

1 – Articulation des travaux de ce groupe de travail avec le processus de révision du projet IDX-UNITI

Dans le cadre de la mise en place des groupes de travail par le comité de coordination du site pour la révision du projet IDEX-UNITI, Marie-France Barthet indique qu'il est nécessaire qu'un ou deux membres du groupe de travail puissent participer aux groupes « gouvernance » et « formations » pour porter les travaux de ce groupe de travail. Les groupes de travail seront définis au plus tard le 21 juin.

Il est proposé de construire un document (pour le 21 juin) qui présente les travaux du groupe de travail. Ce document serait composé :

- de la présentation du groupe de travail
- des conclusions (ou de la synthèse des travaux) du groupe de travail : le document « Les IUT de Midi-Pyrénées dans l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées »
- de documents annexes : les CR des réunions de travail, les documents produits (benchmark, SWOT, etc.).

Ce document sera rédigé par les IUT de Midi-Pyrénées et envoyé pour validation aux membres du groupe de travail. Si nécessaire, une réunion de discussion autour du document pourra être fixée en juillet.

Ensuite, ce document sera communiqué à tous les présidents d'universités, au Co-ARIUT, etc.

Une réunion avec le bureau du PRES (qui a initié le groupe de travail) devra également être fixée.